

01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

-

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 janvier 2023**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)
Martin Beaulieu (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Claude Nadeau (Saint-Luc)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)
Richard Bizier (maire suppléant de Sainte-Sabine)

Et est absent à cette séance:

Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et des services administratifs, Monsieur Pierre-Olivier Gauthier, directeur du service de développement économique ainsi que madame Marijo Tanguay sont présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-01-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022**
 - 03.01 - Suivi au procès-verbal**
- 04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**
 - 04.01 - Administration**
 - 04.01.01 - Liste des comptes à payer**
 - 04.01.02 - État des encaissements et déboursés**
 - 04.01.03 - Représentant au comité d'hygiène du milieu**
 - 04.01.04 - Représentant au comité de sécurité incendie**
 - 04.01.05 - Représentant au comité d'aménagement du territoire**
 - 04.02 - Ressources humaines**
 - 04.02.01 - Embauche du chargé de projet en immigration**
 - 04.03 - Législation**
 - 04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 04.04.01 - Informations de la directrice générale**
- 05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
 - 06.01 - Intervention du préfet**
 - 06.02 - Intervention des membres des comités**
- 07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 07.01 - PSPS - répartition de l'enveloppe 2023**
- 08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**
 - 08.01 - Municipalité de Saint-Prosper : Demande d'exclusion de la zone agricole pour développement résidentiel**
- 09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**
 - 09.01 - Entente sectorielle bioalimentaire - contribution supplémentaire de 150 000\$ du MAPAQ**
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**
 - 10.01 - Attestation du schéma de couverture de risques 2023-2027**
- 11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**
- 12 - AFFAIRES NOUVELLES**
- 13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**
- 14 - DEMANDE D'APPUI**
 - 14.01 - Révision du cadre législatif - permettre la tenue de séances virtuelles**
 - 14.02 - Demande de prolongation délai - Projet Signature Innovation**

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Prolongation de délai - PGMR

15.02 - UPA - Résolution reboisement

16 - DIVERS

16.01 - Élagage des arbres vs lignes électriques et pannes associées

16.02 - Épandage des boues des municipalités sur les terres agricoles

16.03 - 21 janvier 2023 - Visite des soldats de Valcartier à l'aréna de Lac-Échemin

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-01-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER, ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03.01 Suivi au procès-verbal

-

Point d'information.

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 Administration

-

2023-01-03

04.01.01 Liste des comptes à payer

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD, ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 618 934.95\$ incluant la rémunération du personnel,

soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 État des encaissements et déboursés

-

État transmis avec l'avis de convocation.

2023-01-04

04.01.03 Représentant au comité d'hygiène du milieu

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN
BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE monsieur Alain Maheux soit nommé pour représenter la
MRC, ou le territoire de la MRC, auprès du Comité hygiène du
milieu, en remplacement de monsieur Daniel Thibault.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-01-05

04.01.04 Représentant au comité de sécurité incendie

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL
CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE monsieur René Allen soit nommé pour représenter la MRC,
ou le territoire de la MRC, auprès du Comité de sécurité incendie,
en remplacement de monsieur Daniel Thibault.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-01-06

**04.01.05 Représentant au comité d'aménagement du
territoire**

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE monsieur Christian Chabot soit nommé pour représenter la
MRC, ou le territoire de la MRC, auprès du Comité
d'aménagement du territoire, en remplacement de monsieur
Daniel Thibault.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 Ressources humaines

-

2023-01-07

04.02.01 Embauche du chargé de projet en immigration

-

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de chargé de projet en

immigration;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée pour le poste de chargé de projet en immigration;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ghislain Charest a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT QU'un Comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures pour le poste de chargé de projet en immigration;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a recommandé l'embauche de monsieur Ghislain Charest;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent les recommandations du Comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de monsieur Ghislain Charest au poste de chargé de projet en immigration de la MRC des Etchemins.

QUE l'embauche de monsieur Ghislain Charest soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 3, échelon 6) et qu'il intégrera l'équipe de la MRC le 16 janvier 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 Législation

-

Aucun dossier

04.04 DIRECTION GÉNÉRALE

-

04.04.01 Informations de la directrice générale

-

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun dossier

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 Intervention du préfet

-

Monsieur Camil Turmel a participé à plusieurs rencontres:

- 25e anniversaire du Massif du Sud
- Conseil d'administration de la TRÉSCA

- Conseil d'administration de la CADAM
- Conseil d'administration de la MRC

06.02 Intervention des membres des comités

-

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

2023-01-08

07.01 PSPS - répartition de l'enveloppe 2023

-

CONSIDÉRANT QUE le tableau du partage de l'enveloppe de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2023 a été déposé au comité de travail du Conseil de la MRC des Etchemins le 11 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont recommandé son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE l'enveloppe 2023 de la Politique de soutien aux projets structurants soit répartie de la façon suivante : 50% en parts égales (246 800,50 \$), 25% selon la population (123 400,25 \$) et 25% selon les municipalités dévitalisées (123 400,25\$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2023-01-09

08.01 Municipalité de Saint-Prosper : Demande d'exclusion de la zone agricole pour développement résidentiel

-

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prosper a déposé à la CPTAQ, le 27 octobre 2020, une demande d'exclusion de sa zone agricole d'une superficie approximative de 3,14 hectares correspondant à une partie des lots 3 948 126 et 3 948 380 pour permettre un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a ordonné, par sa décision no. 429644 rendue le 26 mai 2021, l'exclusion partielle de la demande initiale, soit une superficie approximative de 1,07 hectare correspondant à la partie agricole du lot 3 948 126;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prosper désire maintenant inclure cette partie au périmètre d'urbanisation pour prolonger le développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE parmi les conditions imposées par la CPTAQ afin que l'exclusion puisse prendre effet consiste à modifier le schéma d'aménagement dans les 24 mois suivant la décision;

CONSIDÉRANT QUE le délai restant s'avère désormais insuffisant pour procéder à la modification du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prosper a demandé à la MRC de produire et de soumettre à la CPTAQ une nouvelle demande d'exclusion portant strictement sur la superficie de 1,07 hectare frappée d'une ordonnance d'exclusion valide jusqu'au 26 mai 2023, et ce dans le but d'obtenir un nouveau délai suffisant pour procéder à la modification du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT LA demande d'exclusion préparée par le service de l'aménagement du territoire de la MRC des Etchemins portant strictement sur la superficie approximative de 1,07 hectare correspondant à la partie agricole du lot 3 948 126;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit fournir un avis motivé en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ainsi qu'un avis relatif à la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la demande d'exclusion d'une superficie approximative de 1,07 hectare correspondant à la partie agricole du lot 3 948 126 du cadastre du Québec, le tout en tenant compte de l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et accepte de déposer ladite demande à la CPTAQ.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins considère que la susdite demande d'exclusion est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

2023-01-10

09.01 Entente sectorielle bioalimentaire - contribution - supplémentaire de 150 000\$ du MAPAQ

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé, en 2021, une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire se terminant le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE, pour permettre à la région de maintenir cette réputation enviable dans le secteur bioalimentaire, les différents acteurs gouvernementaux et municipaux doivent travailler en cohésion autour d'axes et d'enjeux communs,

porteurs de sens et générateurs de résultats concrets;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, un plan d'action a été élaboré, en partenariat avec les intervenants du secteur agricole de la région, autour des principaux enjeux et opportunités soulevés lors d'une consultation régionale tenue le 17 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ souhaite augmenter sa contribution financière pour les années 2022-2023 et 2023-2024 de l'Entente afin que soit réalisé des initiatives autour des axes prioritaires Remettre en culture des terres en friche et Diversifier l'agriculture, l'agroalimentaire et les pratiques agricoles et ainsi permettre d'atteindre les objectifs du plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'une modification de l'Entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des PARTIES;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES ont convenu de modifier l'entente par la signature d'un avenant;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

- D'approuver la signature de l'avenant à l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024.

- D'autoriser le préfet, monsieur Camil Turmel, à signer l'avenant au nom de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

2023-01-11

10.01 Attestation du schéma de couverture de risques - 2023-2027

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté la révision du schéma de couverture de risques incendie par la résolution numéro 2022-10-25;

CONSIDÉRANT la lettre du ministre de la Sécurité publique datée du 21 décembre 2022 par laquelle le ministre nous avise que le document atteste de la conformité de notre schéma révisé suivant les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur dudit schéma le 18 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN
BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le schéma de couverture de risques incendie (version révisée) de la MRC des Etchemins est conforme aux exigences du ministre de la Sécurité publique tel que stipulé dans l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LSI).

QU'UN avis public soit publié dans les journaux locaux permettant ainsi l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques incendie à la date de publication dudit avis, soit le 18 janvier 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

Aucun dossier

12 - AFFAIRES NOUVELLES

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

Aucun dossier

14 - DEMANDE D'APPUI

2023-01-12

14.01 Révision du cadre législatif - permettre la tenue de séances virtuelles

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de mars 2022, les organismes municipaux ont dû adapter leurs méthodes de travail en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE certains conseil et organismes municipaux du Québec ont fait l'expérience du mode virtuel pour leurs séances publiques de conseil et pour leurs comités de travail;

CONSIDÉRANT QUE dans certains cas de force majeure (ex : pandémie, épidémie, intempéries sévères, etc.), il pourrait être opportun de permettre la possibilité de tenir les séances du conseil et des autres comités encadrés par la loi, de manière virtuelle;

CONSIDÉRANT LA possibilité, pour le gouvernement du Québec, de modifier le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin d'encadrer le mode de tenue de séances virtuelles;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil de la MRC des Etchemins appuient la MRC Brome-Missisquoi dans sa demande au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin de leur permettre, dans certains cas de force majeure, de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités.

QUE la présente résolution soit acheminée aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire, ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui.

QUE la présente résolution soit également acheminée à nos députés provinciaux, Stéphanie Lachance et monsieur Samuel

Poulin ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-01-13 14.02 Demande de prolongation délai - Projet Signature Innovation

CONSIDÉRANT LA création du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les projets émanant de ce Fonds visent un impact positif pour la région;

CONSIDÉRANT LA participation de la MRC, relativement au FRR Volet 3 - « Signature Innovation » dans le cadre de son projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a jusqu'au 31 décembre 2025 pour dépenser les sommes remises par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie, ayant débuté en février 2020, a eu pour effet de retarder considérablement l'élaboration du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil de la MRC des Etchemins demandent au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation de délai minimale de deux ans pour la terminaison des projets « Signature Innovation » du FRR.

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à la députée provinciale.

DE solliciter l'appui des MRC du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Association des directeur généraux des MRC du Québec et de l'Association des directions du développement économique local du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

15.01 Prolongation de délai - PGMR

-

Point d'information

15.02 UPA - Résolution reboisement

-

Point d'information

16 - DIVERS

16.01 Élagage des arbres vs lignes électriques et pannes associées

Point d'information

2023-01-14 16.02 Épandage des boues des municipalités sur les terres agricoles

Point d'information

16.03 21 janvier 2023 - Visite des soldats de Valcartier à l'aréna de Lac-Échemin

Point d'information

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-01-15 18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h32.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CAMIL TURMEL
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE